

COMMISSION DES FINANCES

Séance du LUNDI 23 Novembre 1925.

La Séance est ouverte à 18 heures 55 minutes, sous la présidence de M. ^{Paul Doumer} ~~MILLIES LACROIX~~, président.

PRESENTS : MM. PAUL DOUMER. HENRY BERENGER. G. CHASTENET. PASQUET. JENOUVRIER. FRANCOIS SAINT-MAUR. L. HUBERT. CHAPSAL. HERVEY FRANCOIS MARSAL. HENRY CHERON. GUILLIER FERNAND FAURE. BOUCTOT. RAIBERTI. DAUSSET. MILLIES LACROIX. JEANNENEY. LEBRUN. BLAIGNAN. BIENVENU-MARTIN. LE GENERAL STUHL. CUMINAL. R. G. LEVY. HENRI ROY. MILAN. SERRE. BILLIET. RENE RENOULT. CHARLES DUMONT. REYNALD.

=====

OBSERVATIONS A PROPOS DU PROJET DE LOI

AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A PASSER UNE CONVENTION
AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE -

LA SITUATION DE LA TRESORERIE -

DECISION D'ENTENDRE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.

M. LE PRESIDENT.- Le Sénat vient de renvoyer à l'examen de notre Commission le projet de loi, déposé sur son bureau par M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, Ministre des Finances, après avoir été adopté par la Chambre aujourd'hui même, autorisant le Gouvernement à ~~passer une convention avec le Gouverneur~~ à passer une convention avec le Gouverneur de la Banque de France.

Nous avons tous entendu la lecture de l'exposé des motifs et du dispositif de ce projet, M. LE RAPPORTEUR GENERAL a-t-il des propositions à nous faire concernant l'exa-

men , auquel nous avons à procéder, du texte législatif soumis au Sénat ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous nous trouvons en présence de ce que j'appellerai une demande brusquée d'inflation, le Gouvernement sollicitant l'autorisation de passer avec le Gouverneur de la Banque de France une convention par laquelle cet établissement consentira à l'Etat une avance nouvelle de 1.500 millions de francs. Or, l'avance dont il s'agit étant rendue nécessaire par la situation actuelle de la trésorerie, il conviendrait que nous fussions renseignés sur cette situation, et nous ne le sommes que très insuffisamment. Je propose donc que nous entendions tout à l'heure M. LE PRESIDENT DU CONSEIL et que nous lui posions les questions qui nous sembleront utiles, tant sur les charges et les ressources du Trésor au cours des semaines qui vont s'écouler d'ici à la fin de la présente année que sur le projet même dont on sollicite le vote du Sénat.

J'ajoute que je me suis rendu cet après-midi chez M. le Gouverneur de la Banque de France, avec qui j'ai eu un entretien en présence de M. le Sous-Gouverneur PICARD et de M. le Secrétaire Général AUPETIT : d'accord avec ses collaborateurs, M. ROBINEAU m'a déclaré catégoriquement que si le projet autorisant la Banque à avancer à l'Etat 1500 nouveaux millions n'était pas voté ce soir, notre institut d'émission se trouverait demain soit en carance soit dans une situation irrégulière, illégale au point de vue de ses rapports avec le Trésor public. D'autre part, M. le Gouverneur m'a dit que plusieurs démarches verbales ou écrites des régents et de lui-même avaient averti le

Gouvernement depuis quelque temps de la nécessité de parler aux difficultés qui se manifestent aujourd'hui publiquement et qu'il avait demandé que ses lettres adressées à M. LE PRESIDENT DU CONSEIL fussent communiquées aux commissions parlementaires. J'estime que nous devons réclamer la communication de cette correspondance, en rappelant qu'une correspondance du même genre échangée il y a quelques mois entre le Gouvernement d'alors et M. LE GOUVERNEUR de la Banque de France fut placée sous nos yeux par les soins de M. DE MONZIE, ministre des finances, après avoir été dactylographiée à 80 exemplaires et qu'elle contribua à amener la chute du cabinet présidé par M. HERRIOT

Maintenant, et avant que nous entendions M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, je vais donner lecture à la Commission d'une note sur la situation active et passive de la trésorerie depuis le début de 1925 et sur les découverts auxquels il y aura lieu de faire face jusqu'à la fin de cette même année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de la note dont il vient de parler et qui chiffre à 3.715 millions le déficit total de la trésorerie pour les prochaines semaines.

Pour moi, déclare M. LE RAPPORTEUR GENERAL, ce n'est pas à 3.715 millions mais à 5 milliards au minimum que j'évalue le montant des charges qui pèseront sur le Trésor d'ici la fin de décembre et pour lesquelles il n'existe pas de ressources correspondantes, et alors je demande pourquoi on ne nous propose de voter que 1.500 millions d'avances nouvelles de la Banque de France à l'Etat ? En réalité, ces 1.500 millions une fois accordés, il faudra que le nouveau Gouvernement, quel qu'il soit, qui va succéder à celui de M. PAINLEVE, renversé hier par la Chambre

réclame sans retard l'autorisation de se faire avancer par notre institut d'émission pour plusieurs milliards de billets. Nous nous trouvons donc sous la menace d'une inflation à jet continu mettant le crédit public dans le plus grave péril.

Là-dessus il faudra, à mon avis, que le Gouvernement s'explique, en même temps que sur les divers éléments de la situation du Trésor qu'énumère la note que j'ai communiqué à la Commission.

M. MILLIES-LACROIX.- M. LE PRESIDENT DU CONSEIL a-t-il été avisé des points sur lesquels il sera interrogé ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'a pas pu l'être, car il a été retenu tout cet après-midi par la discussion à la Chambre du projet de loi que nous avons maintenant à examiner. Je l'ai seulement informée, dès son arrivée au Sénat, que je lui poserais des questions sur la situation de la trésorerie. Comme il est ministre des finances il doit pouvoir nous renseigner à ce sujet, au besoin en se faisant assister, non pas du ministre du budget que nous ne connaissons pas comme tel, qui n'a pas d'existence ministérielle régulière puisque le projet de loi qui consacre la création de son poste n'a pas été voté par le Sénat, mais par le directeur du mouvement général des fonds (Adhésion).

La Commission, consultée, décide d'entendre immédiatement M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES FINANCES.

AUDITION DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL
SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT
A PASSER UNE CONVENTION AVEC LE GOUVERNEUR DE LA
BANQUE DE FRANCE.

M. PAINLEVE, PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES FINANCES est introduit .

M. LE PRESIDENT. - M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, M. LE RAPPORTEUR GENERAL désire vous poser quelques questions sur la situation de la trésorerie, qui a motivé le dépôt par le Gouvernement du projet de loi dont nous sommes saisis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je m'excuse de n'avoir pu soumettre à l'avance à M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, comme je l'aurais voulu, les diverses questions que j'ai à lui poser. Mais M. PAINLEVE a été retenu à la Chambre pendant tout cet après midi et il ne m'a été possible de le joindre que lorsqu'il est arrivé au Sénat il y a quelques instants. Mes questions lui seront d'ailleurs posées ai-je besoin de le dire ? dans l'esprit le plus amical, et il y répondra dans le secret de la Commission, c'est-à-dire avec la plus grande liberté. S'il juge qu'il y a lieu pour lui de se faire assister du directeur du mouvement général des fonds, il pourra prier ce dernier de venir prendre place à ses côtés.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je préfère m'expliquer seul.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vais donc vous interroger sur les divers éléments d'une note que je lirai sur la situation de la trésorerie.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Voulez-vous me permettre de signaler d'abord à la Commission l'urgence du vote du projet qui lui est soumis ?

Lorsque, vendredi, le Gouvernement actuellement démissionnaire et chargé de l'expédition des affaires courantes a déposé le projet de loi dont il s'agit, il a attiré l'attention du Parlement sur la gravité du fonds du Trésor de

la Banque. La marge disponible sur les avances était alors réduite à 1660 millions. Le Gouvernement avait nettement indiqué combien il était souhaitable que le Trésor eut dans le plus bref délai une marge plus importante pour faire face à ses besoins.

Après le dépôt du projet de loi, une amélioration s'est produite, mais pendant une assez courte période. Le Gouvernement avait déclaré vendredi à la Chambre que le projet de loi dans son ensemble devrait être voté avant lundi. La crise est survenue hier qui risque de retarder, jusqu'à une date impossible à prévoir, la discussion du projet de loi du Gouvernement qui succédera au nôtre. Etant données les répercussions qu'elle peut avoir au point de vue financier, le Gouvernement pense qu'il est indispensable de faire voter ce soir, immédiatement, les dispositions prévues dans le projet concernant les avances de la Banque de l'Etat.

Il importe, je tiens à le dire que dans la période même où le ministère est chargé des affaires courantes, le Trésor public soit sûrement en état de faire face à toutes les charges de l'Etat, sans qu'à aucun moment la situation cesse d'être rigoureusement régulière. C'est une condition que le Gouvernement que j'ai eu l'honneur de présider a scrupuleusement observée. Le Parlement, le Sénat en particulier, si respectueux de toutes les règles financières, voudra, j'en suis convaincu, voter en temps utile les mesures nécessaires pour que les règles fixées par lui-même ne soient à aucun moment transgressées.

Comme président d'un conseil intérimaire et n'ayant que la charge des affaires courantes, je n'ai donc pas à justifier mon administration passée; elle donnera lieu à

des discussions ultérieures. Je n'ai pas non plus à prévoir l'avenir. C'est une question qui intéressera le ministère prochain. J'ai seulement à expliquer à la commission du Sénat que la mesure que nous proposons est une mesure urgente, qui, si elle n'était pas prise ce soir, risquerait d'entraîner les plus graves conséquences. Je n'ai pas encore la situation d'aujourd'hui, mais d'après les chiffres de ce matin et étant donné le mouvement que l'on peut prévoir, d'après les événements, dans le mouvement des fonds, il est à craindre que si la chose n'était pas votée ce soir, on puisse se trouver dans une situation irrégulière. Ceci me paraît donc exiger de la part de la haute assemblée un effort.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je puis appuyer votre argumentation, Monsieur le Président du Conseil, en rappelant ce que j'ai dit à mes collègues. Dès que j'ai été averti par le Président du Sénat et par le Président de la Commission que j'aurais à fournir aujourd'hui même un rapport sur un projet de cette importance, j'ai cru devoir, d'accord avec M. le Président de la Commission des finances, me rendre chez le Gouverneur de la Banque de France. Je lui ai posé très nettement la question suivante, en présence du sous-gouverneur et du secrétaire général : y a-t-il donc une urgence telle qu'il faille voter ce soir parce que, ce matin, nous avons eu certains échos de certaines inquiétudes. Le Gouverneur de la Banque de France a répondu de la façon la plus catégorique. : "Nous sommes au dernier jour et si ce projet n'est pas voté ce soir, la Banque de France sera en état d'inflation ou de suspension, demain."

Cette déclaration faite par la plus haute autorité de votre Banque d'émission, je l'ai transmise à la commission. Elle concorde donc avec vos déclarations.

Sur cette question de la Banque de France, si vous me permettez de poser des questions dans un esprit de réelle cordialité, avec le sentiment des devoirs que nous avons les uns et les autres.... M. Le Gouverneur de la Banque de France m'a déclaré de la façon la plus nette qu'il avait averti à plusieurs reprises, par une correspondance, le Gouvernement...

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Le Gouvernement, de son côté, a averti la commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.... et qu'il avait demandé que ces lettres fussent communiquées aux commissions parlementaires.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Nous avons averti les commissions parlementaires, en particulier la commission des finances du Sénat, dès le 6 Novembre, parce que nous n'avions plus que 270 millions pour atteindre le plafond il ne pouvait pas y avoir de meilleur avertissement de la nécessité de se hâter.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- M. le Président du Conseil veut sans doute parler d'un avertissement donné à la commission des finances de la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il a parlé en effet, par erreur, de la commission des Finances du Sénat et cela nous gênait un peu.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- J'avais donc prévenu la Commission des Finances de la Chambre. C'était un mercredi, et on m'avait posé la question formelle suivante"

"Etes-vous sûr que le bilan soit tel que nous puissions atteindre le jeudi ?" J'ai répondu que je l'espérais, mais que je n'en étais pas sûr. J'ai alors demandé instamment à la Commission de hâter ses travaux.

Je vous l'ai dit, après le dépôt du projet de loi, la situation s'est améliorée pendant une période. Mais, elle a recommencé à devenir moins favorable; et, dans les derniers jours, j'ai averti à nouveau la commission de la Chambre et le Parlement tout entier. J'ai averti, le samedi, la Chambre qu'il était indispensable d'en finir avec la discussion et de la clore. J'ai même dit qu'il fallait que cela soit terminé le lundi matin; qu'autrement, je ne garderais plus la responsabilité du pouvoir, dans les conditions actuelles. Je ne pouvais faire davantage.

Ce n'est plus comme président du conseil intérimaire, qu'après ces avertissements, me trouvant dans la situation faite, je remplis un devoir en demandant au Sénat de voter en temps utile pour que les dépenses publiques soient payées, pour qu'il n'y ait pas un état de suspension de paiement ou des paiements irréguliers.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'en reviens à ma question précise. Une correspondance a été échangée entre le Gouvernement et les régents ou le Gouverneur de la Banque de France ès-qualité. Vous n'oubliez pas que le pénultième Gouvernement est tombé à un moment où communication a été faite par M. de MONZIE, Ministre des Finances, d'une correspondance qui a été tirée à 80 exemplaires, et donnée à toutes les commissions parlementaires, et même en dehors d'elles, correspondance entre la Banque de France et le Gouvernement de M. HERRIOT.

Par conséquent, une tradition semble s'être établie d'après laquelle la correspondance du Gouvernement avec la Banque de France, s'agissant d'émission de billets, serait communiquée aux commissions parlementaires. D'autre part, le Gouverneur m'a dit, avec l'autorité de sa personne et de sa fonction : "J'ai demandé que cette correspondance soit communiquée aux commissions parlementaires."

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Voici exactement ce qui s'est passé. La Banque de France était aussi inquiète que le Gouvernement de voir qu'on était aussi voisin de la marge qui nous était laissée. D'autre part, voici ce qui préoccupait par dessus tout le gouverneur de la Banque de France : Le Gouvernement avait demandé l'élévation du plafond des avances de 1.500 millions. Plus exactement, voici comment la chose s'était faite. Le Gouvernement avait d'abord demandé l'élévation de 2.500 millions pour ne pas être juste. En réalité, on pensait que le milliard pourrait être dépassé si certains événements se produisaient. Nous avons resserré les dépenses au maximum et nous avons pu reculer certaines dépenses. D'autre part, prévoyant que certains impôts dont les rôles avaient été tardivement émis seraient payés avant la fin de l'année ou au plus tard en janvier, nous avons pu supposer que nous pourrions faire face à la situation avec une avance de 1.500 millions et éventuellement une loi qui mettrait à la disposition du Gouvernement le fond d'amortissement qui s'élève à peu près à 500 millions, étant donné que cela n'a pas grand sens actuellement, puisqu'on n'amortit pas, bien au contraire.

C'est dans ces conditions que nous avons ramené à ces 1.500 millions la demande d'élévation du plafond.

Ce qui préoccupait la Banque de France, c'était que la marge laissée pour les billets ne fût pas suffisante. Nous avons préparé, nous, Gouvernement, sous notre responsabilité, avec l'intention de nous entendre avec la Banque de France, certains projets dont je n'ai pas à m'expliquer ici et qui devaient donner une marge plus grande à la Banque de France. Je transmettais son désir à la Commission des finances, que la marge d'émission des nouveaux billets pour le commerce et l'industrie, fut également agrandie, qu'on ne se contentât pas de voter l'élévation du plafond des avances/^{mais} celui des billets aussi.

Voici le desideratum que le Gouverneur de la Banque de France m'exprimait encore ce matin. Il désirait que les commissions des finances en fussent également saisies. C'est également l'avis d'hommes que j'ai consultés et en particulier de celui qu'on peut considérer comme la plus haute autorité de l'Etat.

Actuellement, mon ministère fait face aux besoins de l'Etat, en expédiant les affaires courantes, besoins qui le tiennent à la gorge et qui se traduisent par des devoirs de quelques jours. Je n'ai pas à engager l'avenir et à prendre certaines mesures qui définiraient une certaine politique financière qui ne serait peut-être pas celle du Gouvernement suivant. J'ai seulement à faire face, en vertu du roulement, du jeu des affaires courantes, aux événements qui vont se produire dans les quelques jours prochains, jusqu'au nouveau ministère.

C'est pourquoi je me suis limité à 1.500 millions. Peut-être aurais-je pu demander une élévation moindre du plafond. Je me suis tenu dans les limites du Budget qui

a été soumis à la Chambre, étant donné que ce chiffre avait été adopté par la majorité de sa commission et qu'il s'agissait d'aller vite.

J'ai donc demandé à la Chambre d'élever le plafond des avances à 1.500 millions, et rien d'autre. Dans quelques jours, lorsqu'un nouveau Gouvernement sera au pouvoir, il aura le choix entre les mesures qui peuvent compléter celle-là. Nous sommes dans une situation tout à fait singulière. Actuellement, légalement, il n'y a pas de consolidation. Donc, les bons de décembre devront être payés, à moins que le nouveau Gouvernement ne fasse une loi qui les consolidera sous une forme plus ou moins exigible.

Je n'ai pas le droit d'entamer les mesures qui pourront remplacer l'élévation du plafond des avances et qui dépendront de la politique du nouveau Gouvernement.

Je vous demande instamment de vous borner à la mesure sage et provisoire que le gouvernement intérimaire vous propose, à savoir l'élévation du plafond des avances d'un milliard et demi.

Ceci n'implique nullement que le gouvernement par intérim laissera la Banque dans l'embarras.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. le Président du Conseil peut-il communiquer à la commission les documents dont il vient de nous entretenir ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Il faudrait que je connusse les précédents; je me demande si je ne trahirai pas une partie des devoirs du Gouvernement en communiquant cette correspondance que je viens d'analyser. Elle ne pourrait montrer autre chose que ce que j'ai indiqué, à savoir que le plafond, pendant un certain temps, a été

menacé, que jamais il n'a été dépassé, mais que ce matin, par exemple, nous étions à la limite.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je n'insiste pas sur ce point : M. le Président du Conseil a répondu avec sa conscience; mais je voudrais maintenant vous soumettre diverses considérations appuyées sur des chiffres et par conséquent, aboutissant à des questions qu'il est du rôle du rapporteur général de poser, mais qui ne sauraient préjuger de la décision que prendra la commission

D'après l'examen du bilan de la Banque de France, du 2 janvier au 19 novembre 1925, l'accroissement des avances consenties à l'Etat a été de 9.800 millions puisque le chiffre de ces avances est passé d'un peu plus de 21 milliards à 31 milliards 600 millions. De cela il faut retrancher les 1.340 millions que le Gouvernement de M. HERRIOT avait empruntés à des établissements de crédit par un mécanisme que vous connaissez. Il reste donc 8.462 millions de découvert de trésorerie ou de déficit de trésorerie, si l'on peut employer cette expression, au 19 novembre. Si, l'on compare maintenant la situation des recettes et des dépenses de la Trésorerie, en dehors des recettes budgétaires pendant les 10 premiers mois de l'année 1925 - on n'a pas encore centralisé les opérations de novembre, - on constate que les ressources de la Trésorerie se sont élevées à 2.515 millions et que les dépenses ont atteint 10.777 millions, ce qui fait un déficit de trésorerie, - ou un découvert si vous préférez, - de 8.252 millions, 8.462 millions, d'un côté, 8.262 millions de l'autre, il y a donc une différence de 200 millions qui représentent le chiffre des augmentations des avances de la Banque de France à l'Etat du 5 au 19 novembre.

Je ne voudrais pas insister outre mesure sur ces postes. Je me rends compte de la fatigue de M. le Président du Conseil et de la difficulté de répondre à certaines questions ; cependant il en est quelques unes que je lui demande la permission de poser. Si vous ne pouvez y répondre, Monsieur le Président du Conseil, vous le direz, mais mon devoir est de les poser à la Commission des Finances m'y a autorisé.

Les ressources sont calculées de la manière suivante : pour les émissions de chèques-contributions on estime qu'il y a eu 1.830 millions de chèques émis et 630 millions de rentrés; il reste donc une ressource de 1.200 millions. C'est bien ce chiffre de 1.200 millions que vous avez ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je ne possède pas le détail des chiffres.

M. HENRY ROY.- Je ne comprends pas cette ressource étant donné que c'est une dette ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La Trésorerie établit son bilan en ressources et en dépenses. Il n'est pas douteux qu'elle a encaissé par les chèques contributions 1.830 millions, et comme le chiffre des rentrées n'est que de 600 millions, il n'y a comme encaissement réel que 1.200 millions. En ce moment nous faisons un compte ressources, encaissement et décaissement.

M. LE PRESIDENT.- Cela passe ensuite au budget.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je n'ai pas, je le répète, le détail des chiffres.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je passe sur d'autres encaissements de la Trésorerie : émissions des chemins de fer de l'Etat, soultes afférentes à des émissions

d'emprunts, etc. et j'arrive à un point qui me préoccupe : je veux parler des encaissements au titre des réparations. On a dit que le Trésor a encaissé 1.369 millions; on a déduit suivant le vote de la loi de budget les 10/12 de 1.100 millions portés en recettes budgétaires pour 1925, soit donc 917 millions. Si l'on déduit cette somme de 1.369 millions, il reste par conséquent 452 millions; je suis assez surpris de ce chiffre : est-ce que ce sont réellement des francs qui ont été encaissés ou ne sont-ce pas plutôt des comptes en nature ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Ce sont des balances de comptes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Par exemple, des locomotives qui ont été livrées et qui ne sont pas encore payées ou d'autres "histoires" du même genre. Il ne vous échappe pas, alors, que les ressources indiquées seraient en réalité fictives et par conséquent, de nature à creuser un nouveau déficit lorsqu'il s'agira de payer. Je voudrais bien avoir un renseignement à ce sujet.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Nous avons été obligés d'envisager la question dans son ensemble et de procéder à des évaluations grosso modo. Nous avons, évidemment, cherché à réduire au maximum les dépenses positives en espèces que nous serions obligés de faire d'ici la fin de l'année et en même temps à prendre toutes les ressources possibles. Les ressources sur lesquelles nous comptions comprenaient d'abord l'avance de 1.500 millions, puis celle de 500 millions du fonds d'amortissement, et aussi 1 milliard d'imputations de paiements des impôts d'ici fin décembre, ce qui fait au total une recette de 3 milliards. Nous ne comptons pas, évidemment, avoir recou-

vré tous les impôts, mais une partie seulement. En face de ce total de 3 milliards de recettes il y avait 1.300 millions de dépenses inévitables d'ici fin décembre; en outre nous avons à faire face à cette fin de mois qu'on peut évaluer à 170 millions, grosso modo. C'est par ces chiffres globaux que nous avons évalué les ressources auxquelles nous devons faire face. Toutefois, la question n'a pas été traitée avec la rigueur remarquable que vous y avez apportée et je ne serais pas en état d'y répondre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'aurais pu parler de la question de l'or russe et d'autres que je connais bien mais je n'insiste pas. L'intérêt de la question que je veux vous poser, c'est que vous vous borniez à demander 1.500 millions. Or, on aboutit, en dehors des bons du Trésor à consolider ou à renouveler le 8 décembre à 1.215 millions, mais ne sont compris ni les paiements en espèces aux sinistrés, ni les paiements des fonctionnaires et mutilés en vertu de lois antérieures à exécuter en fin d'année. Par conséquent, ces 1.215 millions apparaissent déjà comme excessivement minces et réduits. D'autre part la Chambre a voté la non consolidation des bons; c'est même cette question qui a provoqué votre chute. Il nous faut considérer, dans l'état d'esprit où se trouve la Chambre, que nous aurons à verser 2.500 millions d'ici quinze jours, c'est-à-dire d'ici le 8 décembre. Il importe de voir la situation avec toute sa gravité qui émeut le pays et est de nature à amener des remboursements massifs de bons de la défense nationale. Le Gouvernement aura à payer le 8 décembre 2.500 millions de bons du Trésor au porteur, que si la

Chambre - car je ne pense pas qu'il y ait un gouvernement qui se passe de la Chambre - que si la Chambre revient sur son vote elle consolidera, mais pour l'instant la Chambre a voté contre et jeté par terre le projet de consolidation.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Permettez ! elle n'a pas voulu voter la consolidation sous la forme brutale des bons de l'avenir; elle n'a voté que sur la question des bons de décembre qui restent en suspens, mais il est bien certain que si elle maintient son vote de l'article 5, cela implique.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous demande pardon de vous interrompre, monsieur le Président du Conseil, mais nous nous préoccupons de voir nettement les conséquences du vote qu'on nous demande. Vous réclamez de nous 1.500 millions alors que très probablement il y aura 2.500 millions à rembourser à ceux qui ont fait confiance à l'Etat; d'autre part, ces 1.500 millions ne comportent les dépenses du Maroc et de la Syrie que pour 100 millions; d'autres postes sont sous-évalués; nous sommes donc très préoccupés à la pensée que le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, va avoir, - et avec lui les assemblées parlementaires qui représentent la constitution, - à trouver la semaine prochaine, 4 milliards.....

M. MILLIES LACROIX.- Au moins !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Au moins, comme le dit M. MILLIES LACROIX EN PLUS DES 1.500 millions que nous allons voter ce soir et c'est pourquoi, très respectueusement et aussi très amicalement je vous mets en présen-

ce du cas de conscience qui existe dans l'esprit d'un grand nombre de nos collègues. La Commission des Finances tout entière m'a fait un grand honneur, puisqu'elle a bien voulu me réélire à l'unanimité; mais précisément cette unanimité m'impose le devoir de me pénétrer de toutes les inquiétudes qui peuvent se faire jour au sein de la commission et de ne négliger aucune voix. Or, je le répète, nous allons voter ce soir 1.500 millions et le nouveau gouvernement, quel qu'il soit viendra nous demander encore 4 à 5 milliards d'inflation.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Ce n'est pas certain !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Par conséquent, l'angoisse et l'inquiétude à l'intérieur, le discrédit à l'extérieur vont continuer au cours de ces nouveaux débats et notre franc va se trouver dans une position peut-être plus critique encore. Vous voyez que je n'hésite pas à vous présenter la question sous la forme la plus vigoureuse et je vous demande alors, Monsieur le Président du Conseil ; cette angoisse et cette inquiétude n'ont-elles pas traversé votre esprit ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Elles n'ont pas seulement traversé mon esprit, elles se sont incrustées dans mon esprit. Depuis un certain nombre de mois cette question des échéances de l'année 1925 me préoccupe et par conséquent les soucis que vous traduisez se sont depuis longtemps présentés à ma pensée. Toutefois, nous ne savons pas ce que sera le prochain Ministère et quelle solution il apportera pour les bons de décom-

61 - 64

bre et la nouvelle circulation des bibelots. Je considère que le Gouvernement actuel n'a pas le droit d'engager la politique dans un certain sens alors que le Gouvernement qui le suivra voudra peut-être s'inspirer de solutions qui ne seront pas celles auxquelles vous songez, mon cher Rapporteur Général.

J'attire, en outre, l'attention de la Commission sur la conséquence suivante : j'admets que vous votiez dès maintenant une élévation plus considérable du plafond des avances et surtout une élévation correspondante du plafond des billets... Mais, en ce cas, le projet de loi va retourner à la Chambre, et étant donné l'état d'esprit actuel, je ne crois pas me tromper en disant que vous n'obtiendrez pas le vote de la Chambre pour une élévation du plafond des billets. Alors, le projet en question ne sera pas voté ce soir et demain nous nous trouverons dans cette situation ! Obligation de fermer les guichets de l'Etat ou de payer dans des conditions illégales, c'est-à-dire de faire de l'inflation au-delà de la loi.

M. LE PRESIDENT.- Occulte ! En ce qui concerne les découvertes du Trésor que M. LE RAPPORTEUR GENERAL a si bien chiffrés, j'estime qu'il s'est montré tout à fait optimiste. En effet, monsieur le Président du Conseil, vous parliez des pointes de fin de mois qui sont toujours considérables au point de vue de la Trésorerie. Celle de décembre est tout à fait exceptionnelle. Il viendra donc s'ajouter aux 2.500 millions dont on parlait ce découvert considérable que constitue la pointe de décembre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'en arrive à ma dernière question.

Le Gouverneur de la Banque de France ne m'a pas caché que, même avec le vote de 1.500 millions pour ce que l'on peut appeler l'inflation de l'Etat, il se trouvait - je crois, monsieur le Président du Conseil, que vous l'avez indiqué tout à l'heure - serré par le mouvement d'escompte qui s'accroît des bons de la Défense nationale et que sa marge de trésoreire pour le commerce et l'industrie commence à devenir faible.

Il m'a assuré que si le Parlement votait les 1.500 millions, étant donné qu'il a une circulation de 51 milliards, il pourrait, cette semaine, assurer les besoins du commerce et de l'industrie, même en tenant compte de la situation que vient de singaler M. le Président de la Commission. Mais il ne m'a pas caché que, parallèlement à l'inflation d'Etat que le nouveau gouvernement va certainement avoir à envisager, ~~il y aurait probablement une élévation du plafond de la circulation.~~

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Il est certain que si l'on est bien déterminé à ne faire aucune consolidation, notamment celle des bons de la défense nationale - cette dernière idée n'ayant que très peu de partisans -, le problème du remboursement des bons devient d'une extrême gravité

Certes, les chiffres du Pavillon de Flore sont satisfaisants. Si nous considérons, d'une part, les bons du Trésor, d'autre part les bons de la défense, enfin, les comptes courants, nous constatons qu'à part la diminution constatée au début du mois d'octobre et la mauvaise journée du 19 courant, les opérations se sont traduites, depuis le dépôt du projet, c'est-à-dire depuis le 7 novembre, par des augmentations : 205 millions, 12 millions, 108 millions, 141 millions, 36 millions.

Malheureusement, ce ne sont là que les résultats du Pavillon de Flore et ils sont plus que compensés par l'excès des remboursements auxquels donne lieu la province.

On peut donc considérer comme très vraisemblable qu'il y a un mouvement de remboursement des bons de la défense, mouvement qui ne peut que s'accroître en présence de cette espèce de désordre que l'on constate dans les débats parlementaires, de l'impossibilité d'aboutir, de la longueur des discours, des prédictions sinistres jetées du haut de la tribune, du conseil donné aux porteurs de bons de la défense de s'en débarrasser s'ils veulent être payés.

Ce sont là des conditions déplorables qui, au moment où les esprits devraient rester le plus calmes sont de nature à accroître encore le mouvement de remboursement des bons.

Il y a là un phénomène psychologique auquel nous devons réfléchir pour être prêts à y faire face. Ce sera certainement une des grosses préoccupations du prochain ministère. Celui-ci quel qu'il soit et quelle que soit la politique qu'il adopte, se trouvera nécessairement en présence, non pas seulement des problèmes que vient d'indiquer avec tant de précision et de talent M. le Rapporteur Général, mais de tout un ensemble de problèmes auxquels il n'a pas été fait allusion parce qu'ils ne se rapportent pas directement à la question discutée ce soir, il faut, à mon avis, laisser au prochain gouvernement à qui, je l'espère, on fera crédit, la pleine liberté de développer le plan qui lui paraîtra le mieux convenir à la situation et de pratiquer les inflations qui lui sembleront indispensables.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous remercie, Monsieur le Président du conseil, d'avoir répondu dans la mesure où

vous avez cru pouvoir le faire, à mes différentes questions et je désire une fois de plus, en ayant été le témoin depuis de nombreux mois, rendre hommage à votre immense labeur.

M. HERVEY.- Est-il passé dans les habitudes de dire, dans les projets de convention avec la Banque de France : "... devra assurer une avance...". Cela semble indiquer que le gouverneur et même le conseil des régents ne sont pas consentants puisqu'il semble nécessaire de mettre une obligation dans la loi.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Le texte a été rédigé conformément aux précédents.

M. HERVEY.- Il a été copié sur le dernier seulement.

M. FRANCOIS-MARSAL.- L'obligation a été insérée dans le dernier projet, après refus de passation de la convention.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Il s'agit de l'obligation de passer une convention nouvelle. Or, il faut que cette convention soit signée. Par conséquent, le conseil de la Banque garde toujours sa responsabilité et sa liberté.

M. LE PRESIDENT.- M. HERVEY me permettra d'ajouter qu'il y a une fâcheuse innovation. Elle ne date pas d'aujourd'hui mais est toute récente, c'est celle qui consiste à faire une loi avant d'avoir passé la convention. Autrefois, le Parlement était toujours saisi de la convention qu'il approuvait tandis qu'aujourd'hui on procède de la manière inverse, et la convention n'est plus soumise au Parlement. Cette question est d'importance, car il peut y avoir dans la convention des points que le Parlement ne voit plus, alors qu'il les voyait très régulièrement autrefois.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Le Gouverneur et les régents de la Banque de France estiment qu'il sera nécessaire d'accroître le nombre des billets mis à la disposition du commerce et de l'industrie en même temps que l'on élèvera le plafond des avances. Mais ils n'en font pas une condition sine qua non. Ils disent que le Gouvernement aura pour devoir de les mettre en état de faire face à ces divers besoins dès qu'ils apparaîtront comme urgents.

Ils ne m'ont jamais dit qu'ils ne signeraient pas la convention, mais m'ont seulement demandé d'attirer l'attention des deux commissions sur le fait que l'élévation du plafond des avances à l'Etat pourra les mettre dans la nécessité de demander d'urgence une élévation du plafond des billets.

M. HERVEY.- Je remercie M. le Président du Conseil de ses explications. Je lui fais simplement observer que, pour des esprits simples, le mot "devra" se traduit par la non-autonomie de la Banque de France. Or, ce qu'il y avait de plus précieux, à mon sens, dans cette institution d'une banque séparée de l'Etat, c'était qu'elle était vraiment autonome. Avec des mots comme celui que je critique, on ne voit plus très bien où est cette autonomie.

M. JEANNENEY.- J'ai cru interpréter exactement le sentiment de mes collègues lorsque j'ai eu l'impression qu'ils attachaient une très grande importance à avoir communication de la correspondance échangée entre le gouverneur de la Banque et le Gouvernement. Y a-t-il, monsieur le président du Conseil, une raison impérieuse qui s'oppose à ce que nous ayons connaissance de cette correspondance ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Il n'y en a pas, mais auparavant je voudrais savoir quelle est la tradition.

Les hommes qui sont au pouvoir ont la responsabilité des prérogatives du Gouvernement. D'autre part, il me semble que la communication de cette correspondance n'est pas indispensable aux commissions parlementaires.

M. JEANNENEY.- Si cette communication répond au désir même du Gouverneur, comme on nous l'a affirmé, l'objection disparaît.

M. MILLIES LACROIX.- Je dois rappeler que cette communication a été faite, sur la demande du président de la Commission et du Rapporteur Général, par M. de MONZIE sous le ministère HERRIOT.

M. JEANNENEY.- Je me permets d'insister. D'après ce que l'on nous a dit, le Gouverneur le souhaite. C'est une raison pour l'obtenir.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Ce ne serait pas une raison suffisante. C'est le Gouvernement qui est maître de ses prérogatives.

M. JEANNENEY.- Cela lève l'objection que vous comptez faire.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Non, parce que cette objection est tirée des droits de l'Etat des prérogatives du Gouvernement. Je considère que ces prérogatives ne dépendent pas du désir du Gouverneur de la Banque de France. Le Gouvernement a le devoir de faire connaître avec exactitude quelles sont les objections ou les désirs formulés par le Gouverneur de la Banque de France, mais non de mettre à la disposition des commissions la correspondance échangée.

M. JEANNENEY.- C'est pour cette raison que j'avais posé ma question de la façon suivante : "M. le Président du

Conseil voit-il des raisons fortes, impérieuses, qui l'empêchent de nous donner communication de la correspondance échangée entre le Gouverneur de la Banque et le Gouvernement ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je veux alléger le souci très légitime de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. J'ai l'honneur et le malheur d'être Rapporteur Général depuis quatre ans déjà. Je représente donc un peu la tradition au milieu des Gouvernements successifs et également des commissions successives.

Sous la présidence de M. MILLIES LACROIX, à sa demande et d'accord avec moi, nous avons toujours eu communication, non seulement de la correspondance du Gouverneur de la Banque de France avec le Gouvernement, quel qu'il soit, mais également - et j'ai demandé à M. le Président DOUMER de bien vouloir continuer cette tradition - du compte "divers" qui est une source, je ne dirai pas d'escobarderie, bien que nous soyons dans une commission secrète, mais de truquages entre la Banque de France et la Direction du Mouvement des Fonds.

Il est indispensable aux commissions parlementaires de connaître ce compte "divers" si, comme je le sais, vous voulez être les gardiens du contrôle du Parlement sur les finances publiques.

Nous avons donc une tradition très nettement établie et je crois bien qu'elle existait même avant que je fusse Rapporteur Général. En ce qui me concerne, j'ai toujours eu communication de la correspondance des Gouverneurs de la Banque de France. Elle nous a été transmise par les Gouvernements successifs et elle est au rapport général dans les archives de la Commission des Finances .

M. FRANCOIS MARSAL.- L'année dernière, l'emprunt contracté aux Etats-Unis et connu sous le nom d'emprunt Morgan a rapporté une inscription au crédit du Trésor de 89 millions de dollars, somme qui est restée déposée aux Etats-Unis.

D'après les indications qui nous ont été données, ce compte serait toujours créditeur de la même somme de 89 millions de dollars.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est exact.

M. FRANCOIS MARSAL.- Ne peut-on considérer qu'il y a là, dans les termes mêmes de la loi votée, un moyen de Trésorerie que le Gouvernement pourrait utiliser ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce serait contraire à la loi.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Nous n'avons pas considéré qu'il y eût là un moyen de trésorerie. Nous avons respecté de la manière la plus scrupuleuse l'emploi prévu par la loi de cet emprunt Morgan qui, je tiens à le dire, est absolument intact. Il n'y manque pas un dollar.

M. LE PRESIDENT.- Et il remplit son office par sa seule présence.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Et sa seule menace.

M. LE PRESIDENT.- Sans lui, il y aurait eu dans les changes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- A aucun moment, pendant mes deux ministères, il n'y a eu emploi de la masse Morgan pour une intervention quelconque sur les changes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En réponse à l'observation de M. FRANCOIS MARSAL, j'ajoute que j'ai été rapporteur de cette loi devant le Sénat, il y a exactement

un an. Nous avons eu un débat d'une nuit entière avec la Chambre des Députés. C'est grâce à la résistance - j'oserais dire héroïque - opposée par le Sénat jusqu'à 6 heures du matin, cette Assemblée menaçant de se reporter au 30 janvier s'il le fallait, que nous avons obtenu contre M. LOUCHEUR et un certain nombre de ses amis que, jamais, les fonds consacrés à la défense du change ne seraient employés pour des besoins de trésorerie de l'Etat. Nous avons voté un article de loi à ce sujet et je m'élèverai de toutes mes forces contre une inégalité qui consisterait, contrairement à la volonté des prêteurs en même temps qu'à la volonté du Parlement, à se saisir de ces fonds pour des expédients de Trésorerie intérieure.

M. BLAIGNAN.- Monsieur le Président du Conseil, vous nous avez dit que si nous ne votions pas ce soir, avant minuit, le projet de loi que vous avez déposé sur le bureau du Sénat, il y a quelques instants, demain peut-être la Banque fermera ses guichets.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je n'ai pas le compte de ce soir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. le Gouverneur m'a dit : "Nous sommes en règle ce matin à quelques millions près. Nous ne le serons peut-être pas ce soir !"

M. BLAIGNAN.- Je me demande dès lors, étant données l'heure où notre vote sera émis et l'heure d'ouverture des bureaux, si vous pourrez alimenter ceux-ci en temps utile. Je me demande si le vote qu'on nous demande n'est pas, au contraire, un vote de régularisation.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- J'insiste de la manière la plus formelle sur ce point. Il n'y a pas un seul compte qui soit inexact. Nous avons toujours vécu dans

la règle, depuis le premier jour jusqu'au dernier. Nous n'avons rien dissimulé. Nous avons, dès le commencement de novembre, averti le Parlement de la situation critique de la Trésorerie, n'importe quel homme de bon sens, dès qu'il a eu que le 6 novembre, nous étions à 270 millions du plafond, devait comprendre que la moindre répercussion politique devait nécessairement nous amener au ras du plafond.

M. MILLIES LACROIX.- Néanmoins, je relève la situation tout à fait périlleuse, extraordinaire même, qui résulte de vos déclarations et de celles de M. le Gouverneur ROBINEAU, à savoir : "Ce matin, nous sommes enrègle, mais nous ne le serons peut-être pas ce soir." Je trouve franchement que c'est bien tard pour nous demander de prendre de telles dispositions.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Vous avez vu la discussion qui s'est déroulée à la Chambre et vous avez pu lire les paroles que j'ai prononcées à la Chambre depuis plusieurs jours !

M. MILLIES LACROIX.- Je n'ai pas à critiquer la Chambre.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Puisque M. le Rapporteur Général m'a affirmé que la communication de la correspondance entre le Ministre des finances et la Banque était compatible avec les prérogatives du Gouvernement, je vous enverrai dès ce soir, à 9 heures et demie, une lettre à ce sujet.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous vous remercions, Monsieur le Président, de vos explications.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI
AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A PASSER UNE
CONVENTION AVEC LE GOUVERNEUR DE LA BAN-
QUE DE FRANCE - ADOPTION DU PROJET DE LOI.

Après le départ de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, M. LE PRESIDENT ouvre la discussion sur le projet de loi qui vient de faire l'objet de son audition par la Commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'au moment dramatique où nous nous trouvons de l'histoire financière du pays, il désire recueillir l'opinion de ses collègues sur le projet de loi en discussion, de façon à pouvoir se faire l'interprète de cette opinion dans le rapport qu'au nom de la Commission il présentera au Sénat.

M. DAUSSET.- Ce qu'on nous demande, c'est d'élever ce qu'on appelle le "plafond" des avances à la Banque de France à l'Etat, sans élever en même temps l'autre "plafond", celui de l'émission des billets du même établissement. Il y a là un procédé insolite et dangereux, car si elle remet au Trésor pour 1.500 millions de nouveaux billets, la Banque peut manquer des ressources nécessaires pour escompter le papier commercial et se trouver dans l'obligation de cesser ses paiements.

A cela M. LE PRESIDENT DU CONSEIL répond que le maximum de l'émission des billets pourra être ultérieurement fixé au-dessus du chiffre actuel de 51 milliards. Je crois, pour ma part, qu'il aurait fallu procéder à cette opération dès à présent et j'étais prêt à proposer une réduction indicative du chiffre de 1.500 millions figurant dans le projet qui nous est soumis, en vue d'inviter la Chambre à relever le "plafond" de l'émission de la même somme dont elle a relevé le "plafond" des avances à l'Etat. Mais, après enquête à la Chambre, je me suis convaincu

qu'il n'y avait aucune chance, dans les circonstances actuelles, d'amener cette dernière à voter une augmentation de la circulation des billets de la Banque de France. Dès lors, et désireux de faciliter la tâche du Gouvernement intérimaire qui nous a présenté le projet de loi et de ne pas entraver la vie même de la nation, j'ai renoncé à mon idée ; je me borne à demander que le rapport qui sera soumis en notre nom au Sénat indique très nettement que la mesure proposée aujourd'hui ne constitue qu'un expédient et que le futur Gouvernement devra avant toute autre chose provoquer une nouvelle inflation pour une somme considérable.

M. MILLIES LACROIX.- Au fond je suis de l'avis de M. DAUSSET sur la nécessité d'élever le "plafond" de la circulation des billets. Mais j'estime que, nous trouvant en présence d'un projet très limité, présenté dans des conditions spéciales, nous sommes dans l'obligation de nous tenir à l'objet même de ce projet, sans aucunement l'étendre.

J'ajoute que j'ai été très péniblement impressionné par les déclarations que nous a faites M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, et que ce dernier me paraît avoir commis une faute impardonnable en attendant jusqu'à aujourd'hui pour saisir le Parlement d'une demande d'augmentation des avances de la Banque au Trésor. Je sais bien que le projet que la Chambre a discuté ces jours-ci et qui a provoqué la mise en minorité du cabinet PAINLEVE contenait un article relevant de 1.500 millions le maximum des avances de la Banque de France à l'Etat; mais ce relèvement était lié à la mise en fonctionnement de la caisse d'amortissement qu'ins-

tituerait le projet; il n'était pas motivé, comme le relèvement actuellement proposé, pour les besoins de la Trésorerie. On a donc trop tardé à placer le Parlement devant la situation réelle du Trésor, et il me paraît indispensable que cela soit signalé dans notre rapport, afin de dégager nos responsabilités et celles du Sénat tout entier.

M. LE PRESIDENT.- Je dois faire observer qu'à l'heure actuelle la Banque de France dispose d'une marge de 2 milliards 1/2 environ pour l'émission de ses billets et qu'une fois qu'elle aura avancé 1.500 nouveaux millions à l'Etat, cette marge sera réduite à 1 milliard. Or, cette dernière somme sera insuffisante pour faire face aux besoins de l'escompte commercial si l'on tient compte de la "pointe" de la fin d'année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE m'a simplement affirmé que ses disponibilités d'émission lui permettraient de passer la semaine en cours.

M. MILLIES LACROIX.- Mais vous savez bien qu'à l'heure présente les différentes banques sont assiégées de demandes d'escompte de bons de la Défense Nationale et qu'à leur tour elles assiègent la Banque de France de demandes analogues !

M. CHARLES DUMONT.- Ne nous dissimulons pas que le projet qui nous est soumis provoquera une nouvelle hausse des changes et par conséquent de tous les prix, ce qui entraînera un nouveau besoin de billets, donc l'inflation que tout le monde redoute.

Par ailleurs, je voudrais savoir si le rapport présenté au Sénat parlera de l'échéance du 8 décembre pro-

chain pour les bons à court terme dont le remboursement a été demandé par les porteurs. A mon avis, le mieux serait de n'y pas faire allusion, car en indiquant tel ou tel moyen de règlement on risquerait de provoquer en Bourse des mouvements en hausse ou en baisse.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'est pas douteux que le futur Gouvernement va se trouver obligé de proposer une nouvelle inflation d'au moins 5 milliards et qu'en outre il aura à faire face à des nécessités impérieuses, notamment au remboursement des bons venant à échéance le 8 décembre. Eh bien ! la Commission me dira ce que je dois faire à cet égard, mais il me semblerait grave de ne pas signaler cette situation dans mon rapport. Nous ne pouvons nous exposer au reproche d'ignorance ou de dissimulation.

M. SERRE.- Notre devoir est, comme on l'a dit tout à l'heure, de rester dans le cadre très restreint du projet de loi qui nous est soumis et d'éviter toute déclaration susceptible de gêner le futur Gouvernement; nous pouvons d'autant mieux tenir cette conduite que M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE a en somme donné l'assurance qu'il serait en mesure de faire face aux besoins nouveaux de l'escompte commercial pendant un laps de temps correspondant approximativement au délai nécessaire pour la constitution d'un nouveau cabinet.

M. HENRI ROY.- D'une part, il y aurait des inconvénients à parler avec trop de précision dans le rapport de l'échéance du 8 décembre, et, d'autre part, nous ne saurions nous résigner à être accusés d'imprévoyance. La question qui se pose devant nous est donc une question de rédaction du rapport, or, nous avons confiance en M. LE

RAPPORTEUR GENERAL pour la résoudre au mieux de tous les intérêts en cause (Approbation).

M. DAUSSET.- Ne nous croyons pas obligés d'être si réservés : à la Chambre, cet après-midi, on a déjà dit tout... et le reste ! Quant à moi, je ne voterai le projet actuel que si la Commission montre que ce projet ne suffira pas à tout, qu'il faudra le compléter à très brève échéance. Cela est si vrai qu'il ne resterait pour ainsi dire plus rien à la Banque pour escompter le papier commercial si l'Etat prenait d'un seul coup les 1.500 nouveaux millions qui vont être mis à sa disposition !

M. JEANNENEY.- Ce qui me trouble et ce qui doit trouver un écho dans le rapport de la Commission, c'est le fait que l'avance de 1.500 millions à l'Etat ne constitue qu'un expédient d'effet simplement momentané et que, dans l'état actuel des choses, il faudra notamment trouver 2.500 millions pour payer le 8 décembre les bons venant à échéance à cette date . Ce fait, d'ailleurs, il est connu , et dès lors je ne vois pas pourquoi notre rapport ne le signalerait pas.

M. MILAN.- Pour le moment on ne nous propose pas ce qui s'appelle proprement de l'inflation, puisqu'il s'agit seulement d'augmenter les avances de la Banque à l'Etat et non pas d'augmenter l'émission des billets. Je considère donc uniquement la question des avances, et je dis que je ne voterais les 1.500 millions demandés que si j'avais l'assurance que l'opération proposée entraînera une diminution corrélative de la circulation des bons émis par le Trésor et par conséquent une réduction de la dette publique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est impossible de prétendre qu'il y aura parallélisme entre l'utilisation par l'Etat des 1.500 millions mis à sa disposition par la Banque et les

remboursements de bons du Trésor. La vérité est que ces remboursements et d'autres causes en même temps rendront indispensable une augmentation de la circulation des billets.

M. HENRY CHERON.- Je demande à la Commission la permission d'expliquer l'attitude que personnellement je vais prendre au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis : je ne puis me résoudre à élever dans les circonstances présentes le "plafond" des avances de la Banque à l'Etat; mais comme en même temps je ne veux pas par un vote négatif empêcher le fonctionnement des services du Trésor, je m'abstiendrai.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La Commission estime-t-elle qu'il y a lieu de mentionner dans mon rapport que j'ai pris des renseignements auprès du Gouverneur de la Banque de France au sujet de la situation de cette dernière en ce qui concerne l'émission des billets ? Il me semble que si cette mention se trouvait dans mon rapport, le pays en serait favorablement impressionné.

M. BIENVENU-MARTIN.- Est-il bien utile de faire publiquement allusion à la démarche faite par M. LE RAPPORTEUR GENERAL auprès du Gouverneur de la Banque de France ? Ne paraîtrait-on pas, en donnant cette indication, avoir mis en doute les affirmations du Gouvernement ?

M. HENRY ROY.- Ici encore M. LE RAPPORTEUR GENERAL saura trouver la rédaction convenable (Approbation).

M. MILLIES LACROIX.- Je fais observer que le projet de loi qui va être rapporté devant le Sénat a été déposé par un Gouvernement simplement chargé de l'expédition des "affaires courantes". La concession à l'Etat de nouvelles avances de la Banque de France n'est cependant pas une "affaire courante". Je demande que le rapport le signale (Mouvements divers).

M. PASQUET.- Il y a eu au moins un précédent au fait

que signale M. MILLIES LACROIX; c'est celui de la présentation d'un projet analogue au projet actuel par le cabinet HERRIOT démissionnaire.

M. MILLIES LACROIX.- Mais non ! Le projet auquel vous vous référez avait été présenté par le cabinet HERRIOT avant sa démission.

M. BIENVENU-MARTIN.- Si l'on estime que le projet actuel a été présenté dans des conditions irrégulières, on n'a qu'à voter contre !

M. HENRY ROY.- L'important, en effet, est que ce soit le Parlement qui décide (Adhésion).

La Commission consultée décide que le rapport sur le projet de loi en discussion ne relèvera pas ce fait que ce projet ne constitue pas une simple "affaire courante" (1 voix se prononce dans le sens opposé).

Le projet lui-même est ensuite mis aux voix. 10 mains se lèvent pour et 13 contre (Mouvement).

M. LE PRESIDENT.- Si le vote qui vient d'être émis était maintenu, le projet de loi serait repoussé et par conséquent demain le Trésor devrait, faute de fonds, suspendre ses paiements. Eh bien ! je demande instamment à mes collègues qui ont voté contre d'y réfléchir et de voir s'ils ne manifesteraient pas suffisamment leur hostilité au projet de loi en s'abstenant.

M. BIENVENU-MARTIN.- Si demain les guichets de l'Etat ne payaient pas, on ne manquerait pas de dire que c'est par la faute du Sénat !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'avoue que je suis très ému de l'incident qui vient de se produire. Je le suis d'autant plus que je n'avais pas entendu développer d'argumentation contre le projet de loi qui nous est soumis, et je supplie ceux

de mes collègues qui ont cru devoir repousser ce projet de renoncer à une manifestation qui risquerait de porter atteinte à l'autorité morale de la Commission.

Après l'appel, que je vous ai transmis, des dirigeants de notre institut d'émission, après celui que nous a adressé M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, la situation est claire : si le projet n'est pas voté, ce sera demain la suspension des paiements de l'Etat ou bien l'illégalité, c'est-à-dire en tout cas un état de choses catastrophiques. Etes-vous donc partisans des catastrophes ? Pour moi, j'estime que l'intérêt non seulement du régime mais de la France elle-même vous commande de répondre à l'adjuration de M. LE PRESIDENT. Je respecte toutes les convictions : mais je remplis un devoir en vous demandant très instamment de n'exprimer votre sentiment hostile au projet que par l'abstention.

M. MILAN.- Je suis de ceux qui ont voté contre le projet. En agissant comme je l'ai fait, j'ai entendu marquer la volonté de nous voir nous arrêter sur la pente qui mène à l'inflation.

M. HENRY CHERON.- Tout à l'heure, j'ai expliqué mon vote personnel. Maintenant je prie mes amis de se rendre à l'appel de M. LE PRESIDENT et de M. LE RAPPORTEUR GENERAL il est impossible que nous prenions ce soir la responsabilité de provoquer demain la suspension des paiements du Trésor : que nous affirmions que nous en tolérerons pas que continue la comédie qui s'est trop souvent renouvelée à propos de l'inflation, j'y souscris. Mais alors qu'il s'agit en ce moment de permettre à l'Etat de s'acquitter de dettes exigibles, de payer notamment les pensions des victimes de la guerre, nous ne pouvons refuser, parce que nous sommes résolument hostiles à l'inflation, le vote

d'un projet nécessaire au fonctionnement régulier des services publics !

M. MILLIES LACROIX.- Je demande que la Commission soit de nouveau appelée à se prononcer sur le projet de loi.

Il en est ainsi décidé.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Je suis disposé à écouter la suggestion de M. LE PRESIDENT en m'abstenant dans le vote au lieu de repousser le projet de loi. Mais si je m'abstiens ici je réserve toute ma liberté pour la séance publique du Sénat, et j'ajoute que je suis las de ne jamais trouver devant moi de responsables !

M. LE GENERAL STUHL.- Je constate que c'est toujours in extremis qu'on nous demande de voter les projets les plus graves : c'est surtout pour ce motif que je me suis prononcé contre le projet actuel. Je consens à me borner à l'abstention; mais je déclare qu'à l'avenir je me refuserai à accepter la procédure qui vient encore de nous être imposée.

M. JEANNENEY.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL s'est étonné que nous n'ayons pas développé d'argumentation contre le projet de loi. Etait-il bien utile de le faire, alors que personne ici n'a oublié tout ce qui avait été dit il y a peu de mois contre l'inflation et les promesses que nous avions faites de ne plus avoir recours à la planche à billets ?

Le projet actuel, c'est de l'inflation, au moins à terme. Eh bien ! même si, - ce que je ne crois pas, - en rejetant ce projet nous provoquons la suspension des paiements de l'Etat, ce serait peut-être là l'avertissement le plus salutaire pour le pays, qui ne se rend pas

encore compte de la situation véritable, qui ne voit pas encore dans quel gouffre il est tombé !

M. MILAN.- L'inflation, c'est la faillite de l'Etat (Protestations).

M. BIENVENU-MARTIN.- Allez donc dire cela à la tribune !

M. MILAN.- Je dirai toute la vérité.

M. LE PRESIDENT.- J'insiste encore sur la gravité de la décision que la Commission va prendre. A l'heure actuelle, il n'y a pas devant nous de Gouvernement responsable, puisque le cabinet qui a présenté le projet de loi sur lequel nous sommes appelés à statuer est un cabinet démissionnaire et intérimaire. Donc seule la responsabilité du Parlement est en jeu. Aussi, dans l'intérêt même de la Commission et du Sénat, pour que la Commission conserve son autorité et pour que le Sénat ne se trouve pas dans une situation inacceptable, je supplie une nouvelle fois ceux de nos collègues qui sont hostiles au projet de loi de se borner à l'abstention.

M. JENOUVRIER.- Par déférence pour M. LE PRESIDENT ET M. LE RAPPORTEUR GENERAL, je m'abstiendrai; mais, comme mon collègue, M. FRANCOIS SAINT MAUR, je réserve toute ma liberté pour la séance publique du Sénat.

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté par 11 voix contre 0 sur 11 votants.

La Séance est levée à 20 heures 50 Minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :